

PROCES-VERBAL
du Conseil d'Administration du jeudi 19 septembre 2019

Ordre du jour :

I) Affaires financières

- a. Délégation du conseil d'administration au chef d'établissement pour la passation des marchés à incidence financière annuelle
- b. Convention Parcours Danse
- c. Convention Collège en Scène
- d. Séjour en Angleterre
- e. Séjour à Sillé le Guillaume
- f. Convention lot 3 denrées alimentaires
- g. Contrat internet pour le gymnase

II) Affaires pédagogiques

- a. Bilan de rentrée 2019
- b. Répartition des Indemnités de Missions Particulières (IMP)
- c. Nouvelles modalités d'élection au conseil d'administration

III) Autres questions

PROCES-VERBAL
de la séance du Conseil d'Administration
du jeudi 19 septembre 2019
N° de la séance : 1

Le quorum étant atteint, Madame La Principale ouvre la séance à 18h07.

Désignation du secrétaire de séance : Madame Bonnin, parent d'élève.

OBJET : ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Les membres du conseil d'administration adoptent, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 27 juin 2019.

PROCES-VERBAL
de la séance du Conseil d'Administration
du jeudi 19 septembre 2019
N° de la séance : 1

OBJET : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

PROCES-VERBAL
de la séance du Conseil d'Administration
du jeudi 19 septembre 2019
N° de la séance : 1

**I.a : DELEGATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU CHEF D'ETABLISSEMENT
POUR LA PASSATION DES MARCHES A INCIDENCE FINANCIERE ANNUELLE**

Madame la Principale demande l'autorisation de passer des marchés qui s'inscrivent dans la limite des crédits ouverts au budget d'une part, et des dispositions de l'article 28 du code des marchés publics pour les marchés à procédure adaptée d'autre part. Le plafond annuel de l'engagement pour un marché est de 230 000 € environ.

Les membres du conseil d'administration autorisent, à l'unanimité, la passation des marchés qui s'inscrivent dans la limite des crédits ouverts au budget d'une part, et des dispositions de l'article 28 du code des marchés publics pour les marchés à procédure adaptée d'autre part.

PROCES-VERBAL
de la séance du Conseil d'Administration
du jeudi 19 septembre 2019
N° de la séance : 1

I.b : CONVENTION PARCOURS DANSE

Monsieur le Gestionnaire présente le projet Danse au Collège, pour les élèves de 3B, en partenariat avec Mayenne Culture. Ce projet s'inscrit dans le Parcours d'Education Artistique et Culturelle (PEAC), et amène les élèves vers le monde du spectacle vivant. Il pourra être choisi par les élèves pour leur épreuve oral du DNB.

Les élèves participeront à 12 heures d'ateliers de pratique artistique, et à 1,5 heure d'atelier de culture chorégraphique. Ils assisteront à un spectacle, et un atelier-rencontre avec les danseurs sera organisé au préalable.

Enfin, les élèves participeront à la journée rencontre des projets Danse au Collège et Lycée, en fin d'année scolaire, afin de présenter leur travail aux autres établissements adhérant à ce projet.

Le budget de 518 € pour ce projet est entièrement pris en charge par l'établissement.

Madame la Principale demande aux membres du conseil d'administration l'autorisation de signer la convention de partenariat avec Mayenne Culture, relative au projet Danse au Collège.

Les membres du conseil d'administration autorisent, à l'unanimité, la signature de la convention relative au projet Danse au Collège.

PROCES-VERBAL
de la séance du Conseil d'Administration
du jeudi 19 septembre 2019
N° de la séance : 1

I.c : CONVENTION COLLEGE EN SCENE

Dans le cadre du dispositif « Aux arts, collégiens », les élèves de 3A assisteront à trois représentations au cours de cette année scolaire, dont certaines peuvent avoir lieu en soirée. Ils bénéficieront également d'au moins un atelier de pratique artistique, animé par un professionnel.

Le coût de ce projet s'élève à 896 € (adhésion Mayenne Culture, spectacle, transport). Le Département de la Mayenne prend en charge 132 €, et le collège 764 €.

Madame la Principale demande l'autorisation de signer la convention opérationnelle relative à ce dispositif.

Le conseil d'administration, à l'unanimité des présents, autorise la cheffe d'établissement à signer la convention opérationnelle relative au dispositif « Aux arts, collégiens ».

Arrivée de Madame Douin à 18h20.

PROCES-VERBAL
de la séance du Conseil d'Administration
du jeudi 19 septembre 2019
N° de la séance : 1

I.d : SEJOUR EN ANGLETERRE

Un voyage en Angleterre, dans la région de Brighton est organisé pour les élèves de 3^{ème} du 23 au 27 mars 2020.

Durant ce séjour, les élèves seront hébergés en famille, afin de pratiquer la langue anglaise, et découvriront les différents lieux culturels importants de cette région.

Malgré le Brexit, jusqu'au 31 décembre 2020, le passeport n'est pas obligatoire pour entrer sur le territoire britannique. Les élèves devront posséder une carte nationale d'identité.

Les membres du conseil d'administration adoptent, à l'unanimité, l'intérêt pédagogique du séjour en Angleterre, et autorisent la cheffe d'établissement à signer les contrats et conventions correspondants.

Le budget total de ce voyage s'élève à 15 615 €. La subvention du Programme Vecteur du Département de la Mayenne est maintenue, malgré le Brexit, et est de 27 € par élève.

Monsieur le Gestionnaire soumet au vote la participation financière demandée aux familles, soit 320 € par enfant.

Les membres du conseil d'administration approuvent, à l'unanimité des présents, le montant demandé aux familles pour le voyage en Angleterre.

PROCES-VERBAL
de la séance du Conseil d'Administration
du jeudi 19 septembre 2019
N° de la séance : 1

I.e : SEJOUR A SILLE LE GUILLAUME

Un séjour Activités de Pleine Nature est organisé pour les élèves de 5^{ème} du 02 au 05 juin 2020, soit une journée supplémentaire par rapport aux années précédentes, à la base de loisirs de Sillé le Guillaume. Les élèves pourront ainsi découvrir des activités sportives incluses dans le programme, mais non réalisables à Bais : kayak, VTT, escalade et course d'orientation en forêt.

Madame la Principale soumet au vote l'intérêt pédagogique de ce séjour, et demande l'autorisation de signer les contrats et conventions correspondants.

Les membres du conseil d'administration approuvent, à l'unanimité des présents, l'intérêt pédagogique du séjour Activités de Pleine Nature, et autorisent Madame la Principale à signer les contrats et conventions correspondants.

Le budget total de ce séjour s'élève à 6 712,46 €.

Monsieur le Gestionnaire soumet au vote la participation financière demandée aux familles, soit 140 € par enfant.

Les membres du conseil d'administration adoptent, à l'unanimité des présents, le montant de 140 € demandé aux familles pour le séjour Activités de Pleine Nature.

PROCES-VERBAL
de la séance du Conseil d'Administration
du jeudi 19 septembre 2019
N° de la séance : 1

I.f : CONVENTION LOT 3 DENREES ALIMENTAIRES

Une convention portant constitution d'un groupement de commandes, entre le Département de la Mayenne et le collège, pour l'approvisionnement en denrées alimentaires pour la restauration scolaire, est soumise au vote par Monsieur le Gestionnaire.

La convention concernant les lots 1 SPLO (Lactalis) et 2 SYSCO (Davigel) a été adoptée lors du conseil d'administration du 27 juin 2019.

Monsieur le Gestionnaire soumet au vote la nouvelle convention portant sur le lot 3 Episaveurs Pomona, correspondant aux produits d'épicerie.

Les membres du conseil d'administration autorisent, à l'unanimité, Madame la Principale à signer la convention portant constitution d'un groupement de commandes pour l'achat des denrées alimentaires du lot 3.

PROCES-VERBAL
de la séance du Conseil d'Administration
du jeudi 19 septembre 2019
N° de la séance : 1

I.g : CONTRAT INTERNET POUR LE GYMNASE

Le gymnase de la Communauté de Communes des Coëvrons, situé à côté du collège, n'est pas couvert par le réseau Wifi de l'établissement, et n'a pas de téléphone.

Afin de pouvoir procéder à l'appel des élèves, et joindre le collège en cas d'urgence, par rapport au Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS), Monsieur le Gestionnaire propose l'abonnement à un hotspot wifi Orange pour 9 € hors taxe par mois.

Les membres du conseil d'administration acceptent, à l'unanimité, l'abonnement à un hotspot wifi pour le gymnase.

PROCES-VERBAL
de la séance du Conseil d'Administration
du jeudi 19 septembre 2019
N° de la séance : 1

II.a : BILAN DE RENTREE 2019

Madame la Principale présente le bilan de la rentrée 2019 :

- Les effectifs sont stables : 169 élèves.
- Taux de réussite au Diplôme National du Brevet : 91,18 %, supérieur à l'académie
 - Série générale : 27 reçus sur 29
 - Série professionnelle : 4 reçus sur 5
 - Mention Très Bien : 9
 - Mention Bien : 7
 - Mention Assez Bien : 9
- Tous les enseignants ont été nommés.

PROCES-VERBAL
de la séance du Conseil d'Administration
du jeudi 19 septembre 2019
N° de la séance : 1

II.b : REPARTITION DES INDEMNITES DE MISSIONS PARTICULIERES (IMP)

Les indemnités de missions particulières sont versées aux enseignants pour des missions hors face-à-face avec les élèves.

Les 3 IMP allouées au collège sont réparties comme suit :

- 0,5 IMP RUPN (Réfèrent pour les Usages Pédagogiques Numériques), affectée à Monsieur Phocion
- 0,5 IMP RUPN, affectée à Madame Beaucousin
- 0,5 IMP pour le suivi du décrochage scolaire, affectée à Monsieur Jégo
- 0,5 IMP pour le suivi du décrochage scolaire, affectée à Madame Rousseau
- 0,5 IMP pour la gestion de Pronote, affectée à Monsieur Phocion
- 0,25 IMP pour la gestion de Devoirs Faits, affectée à Madame Fougeray
- 0,25 IMP pour la référente Egalité Filles - Garçons, affectée à Madame Minnella

De plus, 0,25 IMP supplémentaire nous est allouée pour le référent école-entreprise, Monsieur Jégo.

Les enseignants souhaitant échanger sur la répartition des IMP lors du prochain conseil pédagogique, le vote de cette répartition est reporté à un conseil d'administration ultérieur.

PROCES-VERBAL
de la séance du Conseil d'Administration
du jeudi 19 septembre 2019
N° de la séance : 1

II.c : NOUVELLES MODALITES D'ELECTION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément au décret n° 2019-838 du 19 août 2019 portant diverses mesures de simplification pour le Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse, Madame la Principale propose la simplification des élections des représentants de parents d'élèves au conseil d'administration.

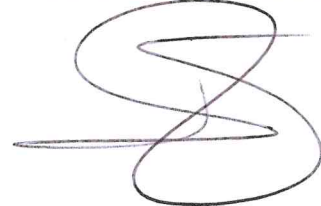
Les années précédentes, les parents pouvaient voter par correspondance, ou venir au collège le jour du scrutin pour voter. Constatant qu'aucun parent ne se déplaçait le jour du scrutin, dorénavant ils ne pourront plus voter que par correspondance, soit en envoyant leur bulletin de vote par voie postale, soit en le déposant au secrétariat, dans la semaine précédant le scrutin.

La séance est levée à 18h50.

La secrétaire de séance



La Présidente de séance



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du jeudi 19 septembre 2019

N° de la séance : 1

Présidente de séance : Madame ROBQUIN

Secrétaire de séance :

	NOM des membres	Titre et qualité	Emargement
Membres de droit	Madame ROBQUIN	Principale	
	Madame BOUHOURS	Principale Adjointe	
	Monsieur GIRARD	Gestionnaire	
	Madame GERMAIN	Personnalité Qualifiée	
	Madame MAREAU	Personnalité Qualifiée	
Représentants des Personnels d'enseignement et d'éducation	Madame FOUGERAY, remplacée par M. HUTEAU	Personnel d'enseignement et d'éducation	
	Monsieur JEGO	Personnel d'enseignement et d'éducation	
	Monsieur LEGRAS	Personnel d'enseignement et d'éducation	
	Madame PERIGOIS	Personnel d'enseignement et d'éducation	
	Monsieur PHOCION	Personnel d'enseignement et d'éducation	
	Madame ROUSSEAU	Personnel d'enseignement et d'éducation	Excusée
Représentants des Parents d'élèves	Madame BONNIN	Parent d'élèves	
	Monsieur DAUTREPPE	Parent d'élèves	
	Madame DOUIN	Parent d'élèves	
	Madame JOSEPH	Parent d'élèves	
	Madame MINALDI	Parent d'élèves	Excusée
	Madame TURBET	Parent d'élèves	Excusée
Représentants des Elèves	Madame HUET	Elève	
	Madame ROCHE	Elève	
Représentants des collectivités territoriales	Madame MORICE	Conseillère Départementale	
	Monsieur BALANDRAUD	Conseiller Départemental	Excusé
	Madame GAUTUN	Conseillère Municipale	
Invités	Monsieur FERRE	Représentant de la Communauté de communes	
	Monsieur DUGAST	Agent comptable	Excusé